

Une vingtaine d'interpellés mais les principaux feux restent non élucidés

© 22/08/2003 |  Terre-net Média

MARSEILLE, 22 août (AFP) - Depuis le 1er juillet, 24 personnes soupçonnées d'avoir allumé des incendies de forêt ont été interpellées par les gendarmes dans le sud de la France, un bilan jugé assez "satisfaisant" par les enquêteurs même si les causes des plus graves sinistres restent inconnues.

Ce premier bilan, établi entre le 1er juillet et le 21 août dans la région de gendarmerie Sud, qui comprend Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse et Languedoc-Roussillon et exclut les interpellations réalisées par les policiers, est "relativement bon", estime le commandant Jean-Pierre Delcroix, chef d'escadron à la région.

"Cela représente de gros efforts d'enquête dans des affaires difficiles à traiter par nature", commente-t-il. Par exemple, pour le deuxième incendie du massif des Maures, dans lequel quatre personnes ont péri fin juillet, "nous avons procédé à 70 auditions, sans aboutir pour le moment".

Les enquêteurs se heurtent traditionnellement à l'absence de témoignages et au fait que les preuves sont parties en fumée.

Mais cette année, "face à l'ampleur du phénomène" alors que des conditions de sécheresse extrêmes et la canicule régnaient sur la région, "les témoins ont été plus spontanés", estime Hélène Matsos, du bureau judiciaire de la région de gendarmerie. "Les gens ont été plus enclins que d'habitude à nous parler, peut-être parce que la justice a suivi", ajoute-t-elle.

C'est grâce à des témoignages que deux étudiants italiens de bonne famille de 19 ans avaient été interpellés à Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes) le 8 août, après avoir enflammé "pour voir" une haie de cyprès tout près du camping où ils passaient leurs vacances, explique le major Hubert Herenger, commandant de la brigade de Cagnes-sur-Mer.

Revenus sur les lieux pour regarder le travail des pompiers après s'être changés, les étudiants, condamnés à huit mois de prison, "avaient été formellement reconnus par les témoins", poursuit le major, estimant que "les gens ont peut-être été sensibilisés au problème des incendies en voyant les victimes à la télévision".

Même chose pour un garde-chasse bénévole, écroué le 18 juillet pour avoir provoqué deux incendies à Cabriès (Bouches-du-Rhône), dont l'un avait ravagé 250 ha. "Un témoin l'avait aperçu avec son 4x4 tout près et juste avant le départ du feu, puis l'avait vu à un autre endroit en train de contempler le travail des pompiers", explique l'adjudant Dominique Guenot, chargé de l'enquête. "Ce témoin nous a alertés deux heures après les faits et nous l'avons interpellé".

Outre les incendiaires pyromanes, comme ce ressortissant polonais interpellé par les policiers à proximité d'un feu de pinède en possession de 18 briquets et de 11 boîtes d'allumettes, figurent dans nombre de cas les incendiaires par négligence ou imprudence. Un vacancier a par exemple jeté début août un mégot mal éteint sur le causse Méjean (Lozère), où 1.500 ha ont brûlé en direction des gorges du Tarn.

De nombreux incendies restent toutefois non élucidés (50% environ des cas recensés par les gendarmes). Les enquêtes se poursuivent toujours notamment sur les incendies du massif des Maures, celui du massif de l'Esterel (1.000 ha brûlés les 25 et 26 juillet) ou celui de Bonifacio (Corse-du-Sud) dans lequel un homme était mort de ses brûlures fin juillet.

